



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 26 juin 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 19 juin 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU-MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GATEAU et M. Alain DEDIANNE avaient donné respectivement procuration à M. TEXIER et M. BOURDOUNE.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Excusés : M. Mickaël DEDIANNE, M. CARVOYEUR.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU-MONFOURNY.

**N° 2024-100 : CONVENTION DE VENTE ET D'EXPLOITATION GROUPEE DE BOIS
ENTRE LA COMMUNE DE CLAMECY ET L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS**

Vu les articles L214-7, L214-8 et D214-22 du code forestier,
Considérant les contrats d'approvisionnement conclus entre l'Office National des Forêts et diverses entreprises,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention de vente et d'exploitation groupée des bois provenant de la parcelle ci-dessous désignée, à intervenir entre la commune de Clamecy et l'Office National des Forêts :

Parcelle	Essence	Principaux produits	Volume cubé ou estimatif
37	Chêne	Bois d'œuvre	60 m ³
		Bois de chauffage	450 stères

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Suivent les signatures.


Nicolas BOURDOUNE
Maire